

Délibération n°2023-66
Le Conseil d'Administration, en sa séance du 29 septembre 2023,
sous la présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** Les articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Vu** Le Code de la commande publique ;
- Vu** La délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu** La délibération 2021-63 relative à la présentation de la feuille de route transition écologique ;
- Vu** Le Guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2023-37 du 26 mai 2023),

Par la délibération susvisée, le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services et 2 000 000,00 € HT pour les travaux.

Il est envisagé de lancer des marchés d'un montant supérieur au seuil cité ci-dessus rendant ainsi nécessaire l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

I- Travaux et prestations relatifs à l'entretien, l'aménagement, la rénovation et la réparation des locaux

Expression du besoin et contexte de la délibération :

Cette consultation concerne des travaux relatifs à l'entretien courant, l'aménagement et la rénovation des locaux ou bien encore la réparation des bâtiments et des installations techniques des différents sites de l'Université Lumière Lyon 2. Ils comprendront également pour certains lots, des dépannages en urgence 24h/24 et 7j/7 et 365j/365.

La consultation prendra la forme d'un accord-cadre qui se décompose en quatorze lots juridiquement distincts dont certains seront exécutés par des marchés subséquents et d'autres par des bons de commande :

N° de lot	Intitulé
1	Électricité courants forts - courants faibles
2	Sols minces, encapsulage, recouvrement
3	Plâtrerie, peinture et faïences
4	Faux plafonds
5	Plomberie sanitaire
6	Vitrierie
7	Suppression des tags
8	Serrurerie - Métallerie
9	Maçonnerie intérieure et extérieure
10	Menuiserie intérieure et extérieure bois
11	Menuiserie intérieure et extérieure PVC et alu
12	Travaux de chauffage/ventilation, climatisation
13	Panneaux acoustique
14	Voirie Réseaux Divers_VRD

L'historique des consommations de l'université Lyon 2 sur les segments relatifs aux prestations d'entretien, d'aménagement et de rénovation des bâtiments et équipements techniques est le suivant :

	HISTORIQUE DES DÉPENSES				TOTAL
	en € HT				
	2019	2020	2021	2022	
1. Électricité courants forts - courants faibles	570 342	1 066 909	1 073 681	2 806	2 713 738
2. Sols minces, encapsulage, recouvrement	415 168	115 497	207 855	0	738 520
3. Plâtrerie, peinture et faïences	401 815	120 253	154 257	13 633	689 958
4. Faux plafonds*					
5. Plomberie sanitaire	47 866	83 741	44 188	5 438	181 233
6. Vitrierie	73 109	119 375	13 991	7 330	213 805
7. Suppression des tags	67 696	34 042	4 926	35 924	142 588
8. Serrurerie - Métallerie	112 849	69 413	10 608	0	192 870
9. Maçonnerie intérieure et extérieure*			14 700	0	14 700
10. Menuiserie intérieure et extérieure bois*					
11. Menuiserie intérieure et extérieure PVC et alu*					
12. Travaux de CVC	447 519	58 161	0	110 000	615 680
13. Panneaux acoustique*					
14. Voirie Réseaux Divers_VRD	0	0	29 252	200 000	229 252
TOTAL tous lots confondus					5 732 344

*Ces accords-cadres étaient inexistantes ou ont été lancés au cours de la période 2019 / 2022.

Les caractéristiques essentielles des contrats à venir sont les suivantes :

- Marchés de travaux et de services ;
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;
- Technique d'achat : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents (2 titulaires) en application des articles R.2162-7 à R.2162-14 du code de la commande publique ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;
- Condition particulière d'exécution : conformément à la feuille de route sur la stratégie dans le domaine de la transition écologique et environnementale adoptée en septembre 2021, une charte chantier vert est rendue contractuelle par son intégration au dossier de consultation des entreprises. En l'occurrence, outre un critère de notation qui permettra d'apprécier l'organisation et la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte « chantier vert », des clauses pénales seront également prévues en cas non-respect des engagements pris. Cette charte détaille les exigences minimales de l'Université en matière de chantier à faible nuisance (gestion des déchets, circulation et protection des abords et des riverains, nuisance acoustique, pollution du sol et des eaux, limitation des émissions de poussières, etc.) ;

- Financement : les factures afférentes aux travaux et prestations seront prises en charge sur les budgets de fonctionnement ou d'investissement de l'Université ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Lieux de l'exécution :
 - o Campus Porte des Alpes et ses sites rattachés
 - o Campus Berges du Rhône et ses sites rattachés ;
- Durée des contrats : les présents accords-cadres sont passés à compter de leurs notifications pour une durée d'un an et seront reconduits tacitement par période successive de 1 an dans la limite de 3 reconductions sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur ;
- Montants des contrats :

Le cumul des maximums annuel en valeur pour la durée totale estimée de l'accord-cadre (4 ans) est de :

$$4\,700\,000,00 \times 4 = 18\,800\,000 \text{ Euros HT}$$

N° de lot	Intitulé	Type de marché	Sans minimum HT en valeur et avec un maximum HT en valeur / an
1	Électricité courants forts - courants faibles	Bons de commande	1 500 000
2	Sols minces, encapsulage, recouvrement	Bons de commande	600 000
3	Plâtrerie, peinture et faïences	Bons de commande	500 000
4	Faux plafonds	Bons de commande	60 000
5	Plomberie sanitaire	Bons de commande	200 000
6	Vitrierie	Marchés subséquents (2 titulaires)	180 000
7	Suppression des tags	Bons de commande	80 000
8	Serrurerie - Métallerie	Marchés subséquents (2 titulaires)	300 000
9	Maçonnerie intérieure et extérieure	Marchés subséquents(2 titulaires)	80 000
10	Menuiserie intérieure et extérieure bois	Marchés subséquents(2 titulaires)	60 000
11	Menuiserie intérieure et extérieure PVC et alu	Marchés subséquents(2 titulaires)	60 000
12	Travaux de chauffage/ventilation, climatisation	Marchés subséquents(2 titulaires)	500 000
13	Panneaux acoustique	Marchés subséquents(2 titulaires)	80 000
14	Voirie Réseaux Divers_VRD	Marchés subséquents(2 titulaires)	500 000

Pour chacun des lots de n°1 à n°14 **hors lot n°7**, les critères relatifs à l'attribution des accords-cadres sont les suivants :

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n°1 : prix <ul style="list-style-type: none"> • pour les AC à bons de commande : simulation de commande masquée représentative des consommations annuelles et permettant de mettre en lumière les prix HT du bordereau des prix (BPU). • pour les AC à marchés subséquents : montant total HT des devis estimatifs quantitatifs (DQE). 	40 %
Critère n°2 : valeur technique Sous-critères	45 %

<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des travaux et prestations 15 % • Description de la gestion méthodologique organisationnelle prévue depuis la demande de devis (ou d'offre financière et technique pour les marchés subséquents) de l'université jusqu'à la réception des travaux (y compris pour l'organisation et le fonctionnement de l'astreinte pour les lots n°1, n°5 et n°6) 20 % • Mode opératoire pour garantir la sécurité sur les chantiers et aux abords, notamment vis-à-vis des contraintes de sites occupés. 5 % • Organisation prévue pour assurer la continuité des travaux durant les périodes de fermeture administrative de l'université. 5 % 	
<p>Critère n°3 : performances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et organisation prévues par le soumissionnaire pour assurer le respect et la mise en œuvre de la charte « chantier vert » 15 % 	15 %

Pour le lot 7 (suppression de tags), les critères relatifs à l'attribution de l'accord-cadre sont les suivants :

Critères de choix des offres	Pondération
<p>Critère n°1 : prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commande masquée représentative des consommations annuelles permettant de mettre en lumière les prix HT du BPU 	50 %
<p>Critère n°2 : valeur technique</p> <p>Sous-critères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des moyens humains dédiés à la réalisation des prestations 10 % • Description de la gestion méthodologique organisationnelle et contrôle qualité pour garantir la parfaite exécution des prestations demandées (notamment, le fonctionnement de l'astreinte et l'organisation de la continuité de service durant les périodes de fermeture administrative de l'Université). 15% • La qualité des procédés de nettoyage/dégraissage adaptés aux typologies de surface à nettoyer et qualité des moyens matériels afférant et spécifiquement dédiés à l'exécution des prestations de l'Université. 10 % 	35 %
<p>Critère n°3 : performances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et organisation prévues par le soumissionnaire pour assurer le respect et la mise en œuvre de la charte « chantier vert » 10 % • Qualité environnementale des techniques, procédés et produits prévus par le soumissionnaire dans l'exécution des prestations 5 % 	15 %

Concernant la remise en concurrence et l'attribution des marchés subséquents des lots 6,8,9,10,11,12,13 et 14, les critères de pondération sont les suivants :

- Critère 1 : prix global et forfaitaire des prestations et travaux **60 %**
- Critère 2 : qualité technique des matériaux proposés selon fiches techniques jointes à l'offre **20 %**
- Critère 3 : Délai entre la notification et le démarrage des travaux (= période de préparation) **10 %**
- Critère 4 : Délai d'exécution des travaux proprement dit **10 %**

Concernant l'attribution spécifique des marchés subséquents dédiés à la prestation d'astreinte pour le lot n°6 vitrerie, les critères de pondération sont les suivants :

- Critère 1 : prix **80 %**
- Critère 2 : qualité environnementale des matériaux employés pour la mise en œuvre des mesures conservatoires visant à protéger les biens et les personnes **20 %**

II- Acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche

Contexte de la délibération et expression du besoin :

L'Université Lumière Lyon 2 souhaite satisfaire des besoins relatifs à l'acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche. Cette fourniture, destinée à l'IUT Lumière Lyon 2, vise à offrir aux étudiants des départements QLIO/MLT/HSE et le master Energie l'opportunité d'acquérir les compétences liées à l'intégration des technologies du futur dans des lignes de production dynamiques et configurables. Ceci permettrait d'atteindre par la pratique une bonne compréhension des équipements et machines qu'ils seront amenés à utiliser dans leur future carrière professionnelle ainsi que les logiciels associés. Le laboratoire DISP, qui assure la définition des besoins pour le compte de l'Université, estime que ce projet d'acquisition représente, après diverses actions de sourçage auprès des principaux opérateurs et un parangonnage réalisé sur la base du projet de l'Université de Tours, le besoin est estimé à la somme de 606 000,00 euros HT.

La partie opérative du projet devra être :

- de type ligne de production de contenants bouchés couvrant toutes les étapes (de la matière d'œuvre au parking de produit fini) ;
- composée de modules connectables, alimentés indépendamment les uns des autres en énergies électrique et pneumatique ;
- composée de six modules minimum permettant de faire travailler sept binômes d'étudiants en travaux pratiques en même temps (production et distribution de contenant avec une partie bufferisation et une partie préhension/remplissage des contenants avec la matière d'œuvre/bouchage et étiquetage RFID/convoyage permettant de passer d'un module de travail à un autre/palettisation ou stockage en magasin/vidange des contenants et restockage des contenants avec préhension robotisée) ;
- implantée en U ouvert ou en U fermé ;
- de type dosage ou remplissage de liquide ou de poudre ou de granulés.

Les caractéristiques essentielles du marché public à venir sont les suivantes :

- Marchés de fournitures courantes et services ;
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;
- Allotissement : cette consultation ne fait l'objet d'aucun allotissement. En effet, une dévolution en lot séparé serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution du marché, notamment au regard de la nécessité d'assurer une compatibilité physique et mécanique entre les stations et unités. De même, l'allotissement accroîtrait la complexité de la ligne de production pour la formation des étudiants et de rendre difficile la programmation et la maintenance des automates qui utilisent différentes versions logicielles.
- Technique d'achat : : marché ordinaire de droit commun ne faisant pas apparaître une technique d'achat spécifique au sens du code de la commande publique ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Estimation du contrat : 606.000,00 euros HT ;
- Financement : les factures afférentes aux fournitures et prestations seront prises en charge sur les budgets d'investissement de l'université avec la clef de répartition suivante :
 - 64% via l'IUT Lyon 2 (économies sur des projets ERASMUS +, conventions industrielles, projets H2020, etc.) soit 386.000,00 euros ;
 - 36% via une contribution directe de l'Université accordée à l'IUT soit 220.000,00 euros.

Les fonds seront transférés sur l'eOTP 900R15I4 ouvert pour ce projet.

- Lieux de l'exécution : Institut Universitaire de Technologie Lumière – Campus Porte des Alpes 160 Boulevard de l'Université 69676 Bron cedex ;
- Durée du marché et délais d'exécutions :
La durée du présent marché s'étend du jour de sa notification jusqu'à la dernière décision d'admission des fournitures et prestations (hors période de garantie). Le délai de livraison et de mise en exploitation s'étend du jour de la notification du marché jusqu'au 28 juin 2024. Par la suite, le titulaire devra assurer deux sessions de formation en septembre 2024 et en février 2025.

Critères proposés pour l'analyse des offres :

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n°1 : prix de l'offre (sur la base du montant HT indiqué par chaque soumissionnaire à l'acte d'engagement)	40 %
Critère n°2 : Qualité technique de l'offre Sous-critères <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère 1 : Performance technique de la solution proposée, ergonomie de l'interface utilisateur et accessibilité du site :30% • Sous-critère 2 : Mise à disposition de ressources d'aide gratuite et/ou de formation en ligne (webinars, site avec tutoriels et vidéos explicatives...) : 5% • Sous-critère 3 : Qualité de la réactivité de l'assistance et support annuel : 10% • Sous-critère 4 : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution proposé par le soumissionnaire, des jalons proposés et de la méthodologie pour assurer le bon respect des délais d'exécution : 5% 	50%
Critère n°3 : Qualité environnementale de l'offre Sous-critères <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère 1 : Performance logistique vis-à-vis de l'impact environnemental pour l'ensemble des produits et services proposés : 5% • Sous-critère 2 : Niveau d'utilisation de matière recyclés dans les produits proposés ainsi que dans leurs conditionnements/emballage/ packaging : 5% 	10%

Le Conseil d'Administration approuve le lancement et la signature des marchés publics ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 35
 Quorum : 18
 Présents et représentés : 27
Dont :
 Pour : 23
 Abstentions : 4

Fait à Lyon, le 2 octobre 2023,
 La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 6 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 6 octobre 2023